



Fuite cumulus électrique

Par Kech

Bonjour,

Je loue un appartement dans lequel se trouve un cumulus électrique. Ce dernier étant vétuste, une fuite d'eau s'est déclaré endommageant un mur chez moi et le plafond chez mon voisin.

Est-ce que c'est à moi de prendre en charge les travaux chez moi et mon voisin sachant que c'est dû à la vétusté du cumulus qui est à la charge des propriétaires? Je suis conscient que ce sont les assurances qui paient la facture mais il y a des franchises à payer tout de même (la mienne et celle du voisin) et c'est ce qui me préoccupe.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le remplacement du cumulus ou sa réparation est à la charge du bailleur.

Les travaux de remise en état du logement sont pris pas l'assureur, qui va se retourner vers l'assurance du responsable.

Si le bailleur est reconnu responsable de la vétusté et donc des dommages, c'est sa PNO qui couvrira votre franchise.